

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 septembre 2018**



45 rue Smith 69002 LYON

Le 10 septembre 2018 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la présidente.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - - Bruno ARAUD - Hervé LE RESTIF – Gérard PEROTTO – Jean-Luc GUYOT – Philippe VANDERSTRAETEN – Jean-Jacques LECOADIC.

Membres actifs excusés : Martine PAOLOZZI (pouvoir à Marie-Noëlle LUC) - Martine TRUSSON (pouvoir a Gérard PEROTTO)

Membres avec voix consultative présents: Émilie BORNIER représentante du personnel, Sabine MOREL Directrice

1 – APPROBATION DU DERNIER PV

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

2 – POINT FINANCIER EXERCICE 2018

Le trésorier et la directrice exposent la situation au vu des saisies réalisées à fin août. Les recettes sont un peu meilleures que prévues mais également les charges sont plus élevées. Il n'y a pas d'écart majeur sur les charges salariales. Le déficit reste donc aggravé par rapport au budget voté et de l'ordre de 15 k€. La direction indique que le paiement des subventions votées demande un travail constant de relance pour ne pas être payé trop en retard.

La direction a déposé une demande de subvention auprès du FDVA pour financer les actions de formation des médiateurs.

Le trésorier, demande une nouvelle réunion du CA d'ici fin octobre pour présenter un premier budget 2019.

3-AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES PRESTATIONS DE FORMATION

Le trésorier et la direction ont rencontré Monsieur Simo le 6 juillet et lui ont présenté un tableau récapitulatif de toutes les prestations facturables en dehors des subventions.

Procès-verbal du Conseil d'Administration AMELY – 10 septembre 2018

De l'analyse, il ressort que les prestations en milieu scolaire ne rentrent pas dans les critères d'assujettissement à la TVA contrairement aux prestations faites par exemple pour l'ESSSE ou en médiation collective.

Sabine MOREL fournira aux administrateurs le tableau présenté.

Conclusion : AMELY reste largement en dessous du seuil maximal de 60 k€ et n'a pas à envisager un changement de statut fiscal. Le commissaire aux comptes s'est engagé à faire un écrit de confirmation de cette position, courant octobre.

4 – REORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

La présidente, assistée de la directrice et du secrétaire, présente le résultat de la réflexion menée par le bureau, en complément d'une réflexion menée par la direction (cf projet d'organigramme ci-joint). L'un des objectifs est d'optimiser le fonctionnement et d'éviter les goulots d'étranglement au niveau de la direction. Il fallait donc déterminer qui fait quoi, tant pour les activités menées par AMELY, que dans les fonctions support.

Dans un contexte financier difficile, il paraît judicieux de s'appuyer sur des ressources bénévoles, en lien étroit avec les salariés.

Il est proposé que groupes de travail, très opérationnels, viennent prendre le relais des commissions actuelles. Ils seront adaptés en taille pour faire face à des besoins ponctuels ou récurrents.

Les attributions du nouveau comité d'éthique, différent de l'ancien comité de référence, doit être redéfini et présenté au CA.

De la discussion, il ressort entre autres qu'une attention particulière doit être portée au recrutement de bénévoles (et à son élargissement), à la cohésion salariés-bénévoles, à la mise en œuvre concrète des décisions.

Recommandation :

La nouvelle gouvernance sera diffusée et expliquée auprès de tous les acteurs en utilisant le relais des coordonnateurs, le support reconnu efficace de « Amely Infos » et l'espace adhérents du site internet. Le rôle du CA et du bureau sera présenté indépendamment de celui de la direction.

4 – DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Lundi 29 octobre et 10 décembre 2018 – 9h30

5 – QUESTIONS DIVERSES

La direction informe avoir rencontré les membres du collectif d'accueil de sans-abris. A défaut de trouver de nouveaux financements pour 2019 hors AMELY, il leur a été signifié que l'action sera arrêtée en janvier prochain.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la Présidente a remercié les administrateurs de leur présence et clôt la séance à 12h30.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 septembre 2018**

Pièces annexes remises aux administrateurs

- Tableau des subventions reçues
- Organigramme proposé par le bureau

La Présidente de séance :

Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :

Jean-Luc GUYOT